

Extrait du registre des délibérations
Séance du 03 juin 2026

Date de la convocation
21/05/26
Date d'affichage
21/05/26

L'an deux mil vingt-six, le trois Juin à 18 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion de la station d'épuration de la Feuillardaye à Missiriac, sous la Présidence de Monsieur Rougié Alexandre du Vallon d'Oust Syndicat d'Assainissement.

Etaient présents : MM. Gicquello Bruno, Brogard Alain, Boulo Ludovic, Rougié Alexandre, Le Calloch Franck, Thebaud Didier et Thébault Yoann formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : MM Marcy Christelle, Jeffroy Francis

Nombre de membres en exercice : 9

Présents : 7

Votants : 7

2026-06-01 – Délibération – Attribution marché de travaux réseaux Saint-Marcel, Malestroit :

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée pour un marché de travaux sur les communes de Saint-Marcel et Malestroit. Monsieur le Président présente aux membres le rapport d'analyse réalisé par le cabinet Bourgois. Ce rapport a déjà été présenté lors de la Commission des Procédures Adaptées du 29 avril 2026 et cette dernière a donné un avis favorable pour le classement proposé.

Il est donc proposé d'attribuer le marché à l'entreprise Eurovia sans la prestation supplémentaire (PSE), à savoir :

Tranche Ferme travaux sur Saint-Marcel : 273 703.60 €HT

Tranche Optionnelle travaux sur Malestroit : 158 046.60 €HT

Soit un total pour de 431 750.20 €HT

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer ce marché à l'entreprise Eurovia et autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces de ce marché.

Vallon d'Oust Syndicat d'Assainissement

Le Président
ROUGIÉ Alexandre



Syndicat d'Assainissement
B.P. 36 • 56140 MALESTROIT

Certifié exécutoire
compte tenu de son envoi
en Préfecture le
Le ou La Président(e) du VOSA